

**Délibération n° BUR. – 19 – 31 mai 2023 – Avis relatif au projet de loi d’approbation des comptes de la sécurité sociale (PLACSS) de l’année 2022.**

Par un courrier en date du 24 mai 2023, notifié par voie électronique le même jour, la Direction de la Sécurité sociale (DSS) a saisi, en application de l’article L. 200-3 du code de la sécurité sociale<sup>1</sup>, pour avis, l’Union nationale des organismes complémentaires d’assurance maladie (UNOCAM), du projet de loi d’approbation des comptes de la sécurité sociale (PLACSS) de l’année 2022.

L’UNOCAM souligne, au préalable, que le PLACSS, nouvelle catégorie de loi de financement de la sécurité sociale, doit permettre d’éclairer la situation des comptes sociaux pour l’exercice clos N-1, en l’occurrence l’année 2022, et, associée à la publication concomitante du RALSS de la Cour des comptes, favoriser une réflexion pluriannuelle et prospective, en amont de la préparation du PLFSS pour 2024.

L’UNOCAM prend acte des éléments définitifs communiqués sur la situation des comptes sociaux pour l’exercice clos 2022, tout en relevant plus particulièrement les points suivants :

- Une amélioration de la situation des comptes sociaux qui reste lente et sans doute temporaire dans un contexte d’incertitude économique mondiale ;
- Un déficit toujours particulièrement élevé de la branche maladie, à 21 Mds€ en 2022, qui après la crise sanitaire de Covid-19, appelle une réflexion spécifique ;
- Un dépassement important de l’ONDAM 2022 qui doit être mis au regard de l’objectif exigeant prévu en 2023 et 2024 dans un contexte marqué par des tensions fortes avec les offreurs de soins en ville comme à l’hôpital.

Considérant la situation de la branche maladie, toujours très déficitaire au regard des comptes définitifs 2022, l’UNOCAM estime qu’une réforme d’ampleur sur l’organisation et le financement pérenne du système de santé est urgente. A ce titre, elle s’opposera à tout mécanisme qui ferait des dépenses AMC des variables d’ajustement et de régulation de l’ONDAM.

**Au regard de ces éléments, l’UNOCAM prend acte du projet de loi d’approbation des comptes de la sécurité sociale (PLACSS) de 2022 et renouvelle son souhait d’être associée étroitement à l’élaboration du prochain PLFSS pour 2024.**

**Délibération adoptée à l’unanimité**

---

<sup>1</sup> dans sa version issue de la loi n°2022-355 du 14 mars 2022 relative aux lois de financement de la sécurité sociale.